



---

**ÉCOLE LES RAPIDES**  
1103, avenue Michigan  
Sarnia, Ontario N7S 2B5  
(519) 542-6015

<http://lesrapides.csviamonde.ca>

---

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**  
116, Cornelius Parkway  
Toronto, Ontario M6L 2K5

<http://www.csviamonde.ca>

---



Conseil scolaire Viamonde

# ÉCOLE LES RAPIDES

Excellence en tête, héritage au cœur!

---

1103, avenue Michigan  
Sarnia, Ontario  
N7S 2B5

**CODE  
DE VIE**

**Contenu du code de vie:****Vision de l'école****Mise en contexte**

Province  
Conseil  
École  
Partenaires communautaires

**Droits et responsabilités**

Droits  
Responsabilités  
- De tous les membres de la communauté scolaire  
- Spécifiques à l'élève  
- Spécifiques aux parents, tuteurs, tutrices  
- Spécifiques aux membres du personnel  
- Spécifiques à la direction d'école

**Code de conduite**

Normes de comportement et attentes  
Respect, civilité et civisme  
- Traiter les gens avec civilité, dignité et respect  
- Respect des différences  
- Langage et politesse  
- Assiduité et ponctualité  
- Honnêteté et intégrité  
- Respecter les biens et les lieux  
- Soins des biens de soi, d'autrui et de l'école  
- Soins des lieux

**Intimidation**

Verbale  
Physique  
Sociale  
Électronique

**Sécurité physique**

Agression physique ou sexuelle  
Alcool, drogues et médicaments  
Armes

**Interventions****Service de transport Francobus**

Pour toutes questions reliées au transport scolaire, svp veuillez communiquer avec l'école ou directement avec le Service de transport Francobus.

**No. de téléphone :**

1 800 749 0002, poste #6

**Site Web :**

[www.francobus.ca](http://www.francobus.ca)

**HORAIRE DE LA JOURNÉE SCOLAIRE**

8h50 à 9h05	Arrivée
9h05 à 10h45	Bloc 1 (100 min)
10h45 à 11h15	Récréation (30 min)
11h15 à 12h55	Bloc 2 (100 min)
12h55 à 13h15	Dîner (20 min)
13h15 à 13h55	Récréation (40 min)
13h55 à 15h35	Bloc 3 (100 min)
15h35	Départ

### Programme de prévention et le soutien au comportement positif

Les spécialistes décrivent l'intimidation comme étant un comportement intentionnel, agressif ou mal venu, souvent récurrent, et dans le but de gêner, d'effrayer, de blesser ou d'humilier. L'intimidation se nourrit d'un déséquilibre de pouvoirs entre les personnes concernées. L'école Les Rapides travaille énormément la prévention de l'intimidation et le soutien au comportement positif à travers de notre programme **FER** (*Famille, Respect et Engagement*). Ce programme établit des attentes communes à l'école et encourage les bons comportements. Lors de la dernière révision du programme, nous y avons ajouté un outil concret pour contrer l'intimidation (**Arrête, Eloigne-toi, Parle**). Le nouveau FER traite aussi la cyber intimidation et l'utilisation de la technologie de façon appropriée. De plus, l'exploration du programme Vers le pacifique en salle de classe aide aussi avec l'enseignement des habiletés sociales. N'hésitez pas à parler avec un membre de notre équipe pour de plus amples renseignements.

Pour appuyer le comportement positif, le personnel valorise les élèves en leur offrant un jeton qui placeront dans la cruche FER. Les jetons s'accumuleront dans la cruche. Pour chaque niveau atteint, l'école organise une journée d'activité amusante FER.

#### Appui aux parents et élèves

- Référence à la travailleuse sociale de l'école
- Référence au centre St-Clair Child and Youth (519-337-3701)
- Jeunesse j'écoute (1-800-668-6868)
- Société de l'aide à l'enfance (519-336-0623)
- Ressources pour parents à la bibliothèque de l'école (voir technicienne)
- COPA  
(centre d'appui francophone aux familles : [info@infocopa.com](mailto:info@infocopa.com))



### Code de vie

- Activités périscolaires et parascolaires
- Affichage dans l'école
- Appareils cellulaires et articles électroniques
- Appels téléphoniques
- Casiers
- Centre de ressources / Bibliothèque
- Circulation dans l'école
- Danses
- Langue de communication
- Manifestation d'affection excessive ou amoureuse
- Matériel scolaire
- Médicaments
- Objets de valeur et biens personnels
- Objets trouvés
- Période du repas
- Rassemblement des élèves
- Récréations
- Salle de toilettes
- Système d'alarme
- Tenue vestimentaire
- Transport scolaire
- Travaux scolaires et devoirs
- Usage du tabac
- Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires
- Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées
- Ventes / Activité de financement
- Visiteurs
- Voitures à l'école
- Heure des cours, classes et repas

## Vision de l'école

Développer l'esprit de collaboration et de leadership dans un milieu sain et sécuritaire, qui cible la réussite et l'excellence de tous les élèves.

Ce code de vie appartient à :

Nom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Ville : \_\_\_\_\_  
 Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_  
 Classe : \_\_\_\_\_ Enseignant(e) : \_\_\_\_\_

## ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

J'ai lu le code de vie de mon école et je le respecterai en tout temps.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom du parent, du tuteur ou de la tutrice : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## ENSEMBLE, CONTRE L'INTIMIDATION

L'intimidation est un comportement agressif ou malsain envers une personnes ou plusieurs personnes, qui a pour but de causer la peur, de la détresse, de la peine ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réel ou perçu. (CSViamonde, politique 3,32)

### Types d'intimidation et exemples

#### Intimidation physique

Coups, bousculades, coups de pied, crachats, gifles, pousser quelqu'un ou le battre.  
 Dommage aux biens de quelqu'un ou vol.

#### Intimidation verbale

Injures, plaisanteries blessantes.  
 Humiliations, menaces.

#### Intimidation sociale

Exclusion de quelqu'un d'un groupe ou d'une activité.  
 Commérage ou dissipation de rumeurs sur quelqu'un.  
 Piéger quelqu'un pour le gêner ou le ridiculiser.  
 Veillez à ce que les autres ne s'associent pas avec quelqu'un.

#### Intimidation électronique

Envoyer des courriels et des messages textuels ou des photos par téléphone pour menacer quelqu'un ou le blesser; prendre quelqu'un à partie, le gêner ou le ridiculiser; répandre des rumeurs ou divulguer des secrets sur lui.

#### Intimidation selon le genre

Mettre quelqu'un à l'écart ou le maltraiter parce qu'il est un garçon ou qu'elle est une fille.  
 Faire des commentaires ou des blagues sexistes.

#### Intimidation raciale ou ethnoculturelle

Maltraiter quelqu'un ou le traiter différemment du fait de sa culture, sa race, son ethnie ou la couleur de sa peau.  
 Dire du mal de la culture de quelqu'un, de sa race, son ethnie ou la couleur de sa peau.  
 Injurier d'un terme racial pour discréditer quelqu'un.  
 Raconter des blagues racistes.

#### Intimidation sexuelle

Toucher, pincer ou attraper quelqu'un de manière sexuelle.  
 Faire des commentaires grossiers ou répandre une rumeur sur le comportement sexuel de quelqu'un.  
 Traiter quelqu'un de «gay», de «pédé», de «lesbienne» ou autre, pour le vexer.  
 Faire des gestes de nature sexuelle.

#### Intimidation selon la religion

Traiter quelqu'un mal ou différemment à cause de sa religion.  
 Dire du mal de la religion de quelqu'un.

## ENSEMBLE, CONTRE L'INTIMIDATION

### Les composantes essentielles de l'intimidation sont :

- l'intention ;
  - l'hostilité ;
  - le déséquilibre de pouvoir.
- L'intimidation peut se répéter.

### Les actes d'intimidation sont :

- un comportement acquis ;
- un comportement hostile, conscient, intentionnel et délibéré ayant pour but de faire du mal et de provoquer la peur par la menace d'autres agressions ;
- une action délibérée dirigée vers une ou des cibles particulières.

### Les actes d'intimidation peuvent comprendre :

- des comportements moqueurs ayant pour but de faire du mal ;
- des menaces physiques ;
- des menaces verbales ayant pour but de faire du mal, de rabaisser ou de faire peur ;
- une dissimulation de l'intimidation au moyen de phrases comme « je plaisante ! », « c'est juste pour rire ! » ;
- la détérioration ou le contrôle des biens personnels d'une autre personne;
- les rumeurs.

### Les caractéristiques de l'intimidation :

- un déséquilibre de pouvoir ;
- de l'arrogance ;
- du mépris envers une ou plusieurs personnes ;
- un manque d'empathie pour une autre personne.

## LE RÔLE DU TÉMOIN

### Le rôle des pairs dans les situations d'intimidation

Les pairs sont présents en tant qu'observateurs dans 85 % des situations d'intimidation. Le ou les témoins doivent agir mais sans se mettre dans une situation dangereuse.

#### Les témoins peuvent:

- parler à un adulte;
- mettre fin à l'intimidation en disant quelque chose à l'intimidateur;
- compléter un billet de demande d'aide devant le bureau;

Lorsque des témoins interviennent dans des situations d'intimidation, dans 57 % des cas, les actes d'intimidation prennent fin dans les dix secondes qui suivent.

Craig et Pepler (traduction libre)

### Mise en contexte

#### Province :

Le Conseil scolaire Viamonde applique les attentes du Ministère de l'éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La *Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles* découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le CSViamonde assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement. Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l'infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

#### Conseil :

Dans son cadre d'imputabilité et de responsabilisation, le CSViamonde stipule des attentes élevées qui misent sur les valeurs de cohérence, de collaboration et de respect des différences pour ceux et celles qui y œuvrent. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

**École :**

L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du CSViamonde dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

**Partenaires communautaires :**

L'école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

**Droits et responsabilités****Droits**

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits :

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève ;
- au respect de la langue française et de la francophonie ;
- au respect de soi et des autres ;
- au respect des biens et des lieux ;
- au respect de l'environnement.

**Responsabilités**

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- contribuer à la réussite de chaque élève ;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;

**ENSEMBLE, CONTRE L'INTIMIDATION**

L'intimidation est une activité hostile, délibérée, intentionnelle et consciente ayant pour but de faire du mal, de provoquer la peur par la menace d'autres agressions et d'instaurer la terreur.

Coloroso, 2002 (traduction libre)

L'intimidation est une forme d'agression dans laquelle il y a un déséquilibre du pouvoir entre l'intimidateur ou l'intimidatrice et la victime, et dans laquelle la personne faisant preuve d'intimidation est toujours plus forte que la victime. L'intimidation peut être physique, verbale et/ou psychologique et peut être directe ou indirecte.

Pepler, 2003 (traduction libre)

Chaque jour, il est possible que des élèves se rendent à l'école en ayant peur de ce qu'ils pourraient trouver en route ou une fois arrivés à l'école. Ils ont peur d'être victimes d'intimidation. Ils ont peur d'être harcelés. Ils ont peur d'être blessés ou aliénés par leurs camarades d'école. Ils ont peur que personne ne soit là pour les aider. Ils ont peur d'être seuls. Ils concentrent leur attention, non pas sur leur apprentissage, mais sur leur survie. Ils veulent survivre leur journée sans souffrir émotionnellement et sans être blessés physiquement. Les écoles doivent être un refuge sécuritaire pour tous les élèves. Tout le monde vient à l'école sur un pied d'égalité. Tout le monde a le droit d'apprendre dans un environnement sécuritaire au sein duquel on se sent soutenu. Pour ces raisons, l'école Les Rapides a mis sur pied ce programme d'intervention contre l'intimidation. Je vous invite à vous familiariser avec l'information ci-jointe et d'en parler avec votre ou vos enfants car c'est ensemble que nous pouvons faire une différence.

Le code de vie de l'école indique clairement que l'intimidation ne sera pas tolérée à l'école. Par contre, afin de définir davantage et de clarifier les termes qui lui sont rattachés, vous trouverez ci-joint les différents types d'intimidation et des exemples que vous pourriez reprendre avec votre enfant. En classe, le personnel s'engage à conscientiser les élèves avec le même vocabulaire ainsi que les normes de comportements et en expliquant l'importance de signaler l'intimidation. Lorsqu'un cas d'intimidation est identifié comme étant problématique, la discipline progressive se fera en quatre étapes. Ainsi, **la première et la deuxième offense d'intimidation se méritent une fiche de réflexion et un appel à la maison. À la deuxième offense, l'enfant est aussi référé à l'équipe école et des ressources sont partagées avec la famille. La troisième offense se mérite une rencontre entre la direction, l'enseignant.e titulaire, l'élève et les parents. La quatrième offense, s'il y en a une, sera suivie d'une suspension immédiate de l'école. La police sera aussi contacté d'après la gravité de la situation.**

Soyez-assurés que l'école Les Rapides et son personnel travaillent très fort pour offrir un environnement sain et sécuritaire pour tous. Cette initiative est un autre exemple de nos maintes interventions qui s'ajoute à notre quotidien pour rendre la vie de vos enfants plus sécuritaire à l'école. Enfin, le personnel s'engage à offrir un appui ou une aide soutenue aux victimes ou cibles de l'intimidation.

Élément	Précisions
Travaux scolaires et devoirs	Les élèves doivent compléter leurs devoirs et remettre leurs travaux dans les délais prévus. Les élèves doivent remettre des travaux de qualité. Les élèves doivent collaborer avec les autres dans le travail d'équipe.
Usage du tabac	L'usage de tabac est strictement interdit sur les lieux scolaires selon la loi. Ceci s'applique également à la cigarette électronique.
Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires	Les élèves s'engagent à respecter les normes établies par le CSViamonde et à remettre annuellement le formulaire de consentement d'utilisation d'Internet et du réseau du CSViamonde. L'accès aux ordinateurs doit se faire sous la supervision d'un adulte.
Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées ou toutes autres formes de transport personnel	L'utilisation de la planche à roulettes ou les patins à roues alignées sur les lieux scolaires est interdite. Les vélos doivent être rangés aux endroits désignés.
Ventes / Activité de financement	Toute activité de financement doit être autorisée par l'école. Toute vente ou troc non autorisé n'a pas sa place à l'école.
Visiteurs	La présence de toute personne sur les lieux scolaires doit être autorisée par la direction d'école. Toute personne qui entre à l'école doit passer au bureau et signer le registre des visiteurs.

- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- faire preuve d'engagement ;
- maintenir une communication ouverte ; et
- observer les règles de propreté et d'hygiène.

#### **L'élève doit également :**

- se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel ;
- développer son autonomie ; et
- s'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique.

#### **Les parents doivent également :**

- appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique ;
- appuyer l'école dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves ; et
- informer l'école des inquiétudes concernant leurs enfants.

#### **Les membres du personnel doivent également :**

- offrir une programmation et un milieu d'apprentissage qui répond aux normes provinciales et qui engage l'élève tant sur le plan académique que comportemental ;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- outiller tous les élèves de l'école afin de les rendre responsables de leur comportement et de leurs apprentissages.

**La direction d'école doit également :**

- s'engager à accompagner le personnel de l'école à l'établissement d'un milieu sécuritaire et propice à l'apprentissage ;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- appliquer équitablement les normes de comportement et le code de vie à toute personne participant à la vie de l'école.

**Code de conduite**

La liste suivante ne se veut pas exhaustive.

<b>Respect, civilité et civisme</b>	
<b>Traiter les gens avec civilité, dignité et respect</b>	
<b>NORMES DE COMPORTEMENT</b>	<b>ATTENTES</b>
Respect des différences chez les gens de même que leurs idées et leurs opinions	Je respecte les autres et les traite avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge, leur handicap et tout autre motif de discrimination interdit par la loi.
Langage et politesse	J'utilise un langage verbal et non-verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.

<b>Élément</b>	<b>Précisions</b>
Salle de toilettes	Je ne perds pas de temps quand j'ai besoin d'utiliser les toilettes. Je demande toujours la permission de l'enseignant pour utiliser les toilettes.
Système d'alarme	Le système d'alarme à incendie n'est activé qu'en cas d'urgence.
Tenue vestimentaire	Puisque l'école est un lieu travail éducatif, chacun doit s'y présenter dans une tenue vestimentaire appropriée. Le port des vêtements qui couvrent bien l'ensemble des régions de la poitrine, de l'abdomen, des cuisses, des épaules et qui ne laissent voir les sous-vêtements est exigé de chacun et chacune. Les vêtements doivent être dépourvus de messages de nature violente, sexuelle, sexiste, raciste, dérogatoire ou faisant la promotion d'objet ou de substance illicite. Le port de chaussures sécuritaires est de mise en tout temps. Les sandales de plage et les pantouffles ne sont pas permises.
Transport scolaire	Chaque élève doit démontrer du respect envers les autres élèves et le chauffeur. L'élève doit prendre toujours l'autobus qui m'est assigné. À la fin de la journée, l'élève doit préparer ses effets personnels, se rendre calmement vers l'autobus à temps. L'élève doit suivre tous les règlements établis par le service du transport et le Conseil scolaire (Voir Guide du transport à <a href="http://www.francobus.ca">www.francobus.ca</a> )

Élément	Précisions
Langue de communication	La langue de communication à l'école est le français en tout temps et en tout lieu et lors des activités scolaires. La langue française doit être utilisée dans tous les échanges sauf dans les cours d'anglais.
Manifestation d'affection excessive ou amoureuse	Les manifestations exagérées d'affection ou d'intimité n'ont pas leur place à l'école.
Médicaments	Une autorisation écrite des parents est nécessaire pour l'administration d'un médicament qui doit pris à l'école. Le médicament autorisé doit être remis au bureau pour entreposage.
Objets de valeur et biens personnels	L'école interdit les élèves d'apporter des articles de valeur à l'école. Ceux-ci demeurent toujours la responsabilité du propriétaire. Les objets ou documents qui affichent un thème violent, raciste ou dérogatoire n'ont pas leur place à l'école.
Objets trouvés	Tout objet trouvé est rapporté au secrétariat ou à la conciergerie. Les objets non-réclamés seront offerts charité.
Période du repas	L'élève est responsable de garder cet endroit propre, de jeter ses déchets et de ranger . Les élèves de 8 <sup>e</sup> année ne peuvent pas quitter le terrain scolaire sans la permission écrite des parents.

NORMES DE COMPORTEMENT	ATTENTES
Assiduité et ponctualité	J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours. Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu. Toutes mes absences et tous mes retards doivent être justifiés par mes parents.
Honnêteté et intégrité	J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions. Je ne fais pas de plagiat. Je respecte les droits d'auteurs.
<b>Respecter les biens et les lieux</b>	
NORMES DE COMPORTEMENT	ATTENTES
Soin des biens de soi, d'autrui et de l'école	Je prends soin de mes biens et de ceux des autres. Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état. Je m'engage à ne pas commettre de vol.
Soin des lieux	Je m'engage à faire ma part pour garder l'école propre à l'intérieur et à l'extérieur. Je m'abstiens de commettre du vandalisme.



Intimidation	
NORMES DE COMPORTEMENT	ATTENTES
Verbale	Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Physique	Je m'engage à ne pas poser des gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sociale	Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Électronique	Je m'engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p. ex., téléphones cellulaires, Internet, messages textes) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou toute autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage pas d'autres à le faire.

Élément	Précisions
Circulation dans l'école	Les élèves se déplacent de façon ordonnée dans l'école. Les élèves doivent se trouver dans les endroits désignés par l'école quand ils ne sont pas en classe. Pendant les périodes de travail, les élèves doivent se rendre à la cafétéria ou à la bibliothèque.
Danses	Le code de vie de l'école est de vigueur durant les danses scolaires. Toute personne qui y participe doit le respecter. À l'entrée, l'élève doit montrer sa carte d'étudiant et, le cas échéant, son invitée ou invité doit présenter une pièce d'identité (carte d'étudiant, permis de conduite, etc.). L'élève et son invité doivent entrer à la danse ensemble et en sortir ensemble également. L'élève qui désire participer à une danse doit assister à tous ses cours la journée même de la danse.
Heures normales de l'école	Les élèves ne peuvent pas se présenter à l'école avant 8 h 50 le matin et ils doivent quitter l'école à 15 h 35. Aucune supervision des élèves est offerte avant ou après ces heures. À la fin de la journée, les élèves de 1 <sup>re</sup> année et plus doivent attendre leur parents dehors au son de la cloche. Les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants utilisent la porte (rue Murphy) pour rencontrer leur parent.



Élément	Précisions
Appels téléphoniques	<p>Pour effectuer un appel, l'élève doit demander une permission.</p> <p>Seuls les appels d'urgence aux parents, tuteur, tutrice sont permis au secrétariat.</p> <p>Seuls les messages urgents de la part des parents seront transmis aux élèves.</p>
Vestiaires	<p>Les vestiaires sont la propriété de l'école. Par conséquent, la direction a le droit d'inspecter les vestiaires ou les espaces désignées aux élèves en tout temps, en leur présence.</p> <p>L'élève doit tenir son espace propre. Tout affichage est conforme au code de vie de l'école.</p> <p>Les vestiaires du gymnase sont mis à la disposition des élèves uniquement lorsqu'ils participent aux activités sportives ou cours d'éducation physique.</p>
Centre de ressources / Bibliothèque (Salon de la famille)	<p>Tout matériel emprunté doit être retourné à temps et en bon état.</p> <p>Tout matériel scolaire endommagé ou perdu doit être remboursé.</p>

Sécurité physique	
NORMES DE COMPORTEMENT	ATTENTES
Agression physique ou sexuelle	<p>Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps.</p> <p>Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence.</p> <p>Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, infliger à autrui des dommages corporels ou poser des gestes inappropriés.</p> <p>Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique.</p>
Alcool, drogues et médicaments	<p>Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites.</p> <p>Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.</p>
Armes	<p>Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme.</p> <p>Je m'engage à ne pas menacer ou de causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.</p>



**Stratégies d'intervention**

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes et ce en conformité avec la politique 3,32 du CSViamonde – *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*.

Voici une liste non exhaustive d'interventions desquelles il serait possible de puiser. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

Rappel à l'élève L'enseignante ou l'enseignant rencontre l'élève Fiche de réflexion Conseil de coopération Perte de privilèges Réparation des gestes posés Appel aux parents, tuteur, tutrice Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l'enseignante ou l'enseignant Retrait temporaire de la classe Retrait du transport scolaire Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire La direction d'école rencontre l'élève Travail communautaire	Médiation Retenue Implication du conseiller en assiduité Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire Remboursement de matériel endommagé ou volé Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant Rencontre des parents avec la direction d'école Suspension de l'école variant entre un et 20 jours Renvoi de l'école Renvoi du Conseil
--	---

**Routines / Attentes / Fonctionnement / Mode de fonctionnement**

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable.

Voici donc les routines et attentes propres à notre milieu scolaire.

Élément	Précisions
Activités périscolaires et parascolaires	L'élève doit rapporter les formulaires demandés pour les sorties éducatives ou sportives à ou avant la date spécifiée. Tel que stipulé dans le <i>Guide des sorties éducatives du CSViamonde</i> , l'élève doit fournir une permission <b>écrite</b> afin de participer à toute sortie ou activité.
Affichage dans l'école	La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école.
Appareils cellulaires et articles électroniques	L'utilisation du téléphone cellulaire n'est pas permise à l'école sans la permission d'un membre du personnel. L'utilisation d'articles numériques et du réseau AVAN (apportez votre appareil numérique) est sujette à la directive administrative 2,03. L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des cellulaires, appareils numériques ou tous articles électroniques des élèves.